

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



**Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon**

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT
T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

**PAYS D'APT
LUBERON**



Loi de Finances 2023 : Orientations Générales

Le PLF 2023, a été adopté par étapes, d'abord par un premier vote de l'Assemblée nationale le 4 novembre, puis par son examen et un deuxième vote par le Sénat le 6 décembre. Le vote de la loi de Finances 2023 est intervenu le 13 décembre 2022 à la suite du recours à l'article 49.3.

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. L'**inflation** s'établirait à près de **6,2 %** en 2022 et devrait atteindre à **7 %** en 2023. Selon l'Insee, la croissance devrait s'élever à **+2,5 %** en **2022**, avec une prévision à **+0,3 %** en **2023**. La prévision de **déficit public** est quant à elle de **5 %** du PIB en 2022 et en 2023. L'**indice des prix à la consommation** en décembre 2022 est estimée à **+7,1 %**, ce qui signifierait une revalorisation des bases fiscales du même niveau. La progression du produit de **TVA nationale** au bénéfice des collectivités est attendue à **+9,6 %** pour **2022** et anticipée à **+5,1 %** pour l'exercice **2023**.

Le bouclier tarifaire est reconduit, il permet de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à **+15%** en **2023**, contre 4 % en 2022. Le **taux de chômage** devrait rester stable autour de **7,3 %** de la population active en juin 2023.

La **BCE** a augmenté ses taux d'intérêts, portant son taux de dépôt à **2 %**. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023; le taux de dépôt atteindrait **3,5 %** au **printemps 2023**.

Les **prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat** au profit des collectivités territoriales devraient, en 2023, à périmètre constant progresser de **672 millions** d'euros par rapport à 2022.

LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES SONT COMPOSEES DE QUATRE AXES MAJEURS :

La suppression de la CVAE, la répartition de la DGF, la prolongation du filet de sécurité énergétique et le report de la réactualisation des valeurs locatives :

- ♦ La **suppression de la CVAE**, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape. En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE aura été supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, et celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices de 2020 à 2023.

- ♦ La **répartition de la DGF**, il est important de distinguer la DGF allouée aux départements de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités. Le montant de la DGF allouée aux départements devrait chuter, car de nouveaux départements (Ariège, Meurthe-et-Moselle, Haute- Vienne et Guadeloupe) entreraient dans l'expérimentation de la recentralisation du RSA.
- ♦ **Le montant de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de 320 millions d'euros.** Précisément, la **DSU** serait majorée de **90 millions d'euros**, la **DSR** de **200 millions d'euros** et la dotation d'intercommunalité de **30 millions d'euros**. Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'Etat qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire. Son montant total est fixé à 26,9 milliards d'euros pour 2023.
- ♦ L'article 14 du PLF 2023 **prévoit le prolongement du filet de sécurité énergétique** à hauteur de **1 milliard d'euros**. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :
 - Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate.
 - Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

Cette dotation sera composée de 50 % de la hausse des dépenses de personnel et de 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.

Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 15 %, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Cette aide sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, et à 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

- ♦ La **réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**, un report de deux ans est prévu. Initialement planifiée pour 2023, elle s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif. En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

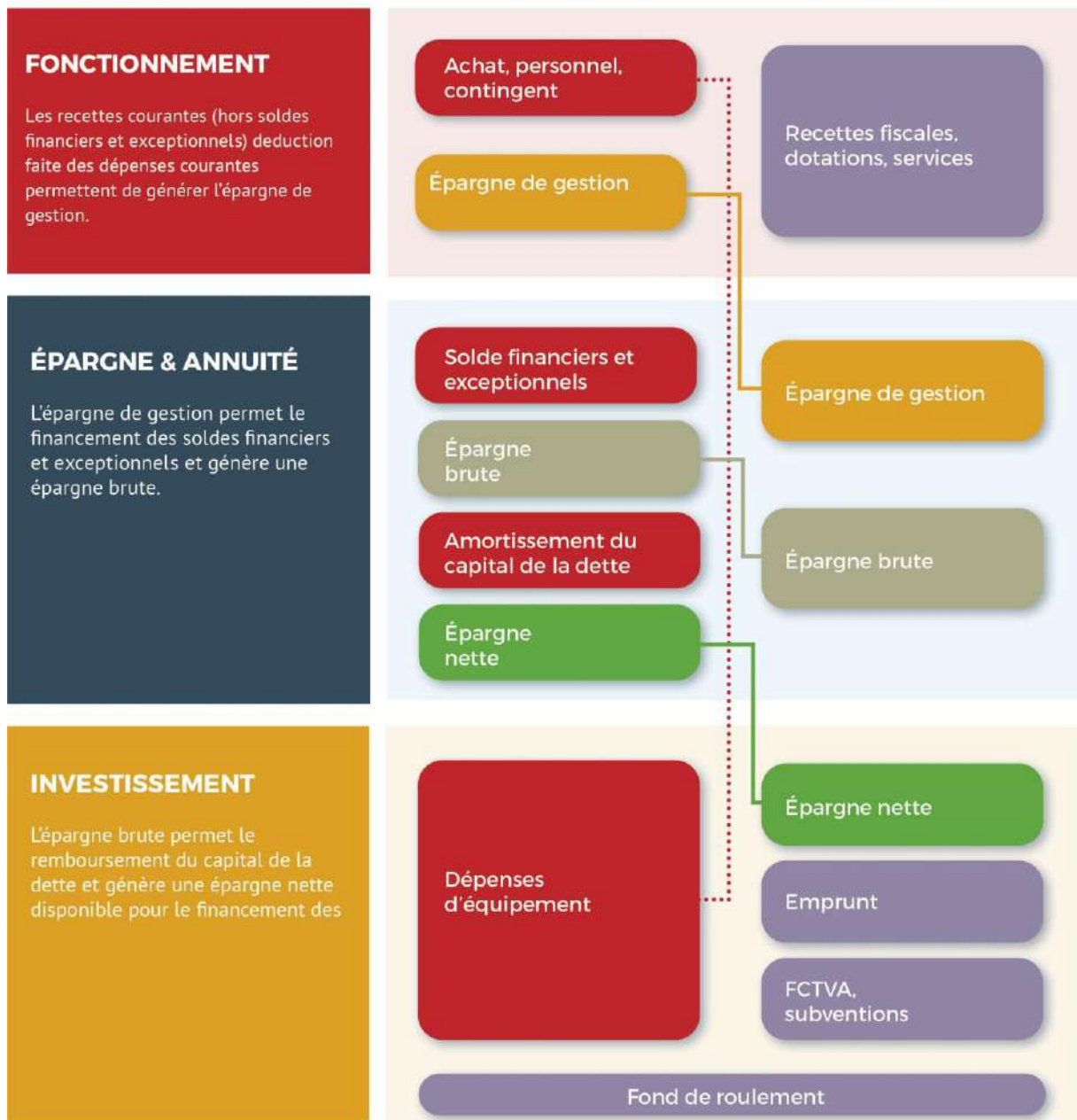
- ♦ La **taxe sur les logements vacants** et la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu et les taux de cette taxe sont en hausse de 12,5 % à 17 % la première année, et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année. Les communes n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, mais dans lesquelles sont constatées un niveau élevé des loyers ou des prix d'achat des logements anciens, ou un taux élevé de résidences secondaires, pourront être considérées en «zone tendue». Les élus de ces communes pourront instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

LES MESURES COMPLÉMENTAIRES SONT PRINCIPALEMENT AXÉES SUR L'ÉNERGIE ET L'ÉCOLOGIE.

- ♦ La **fiscalité locale** sera adaptée aux exigences de la transition énergétique, notamment avec l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces derniers concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.
- ♦ La **création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, aussi appelé « **fonds vert** », doté de 1,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 375 millions d'euros de crédits de paiement pour 2023.
- ♦ Le **montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités** rurales sera réhaussé de 5,7 millions d'euros, pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.

L'enveloppe du soutien de fin d'année aux collectivités en déséquilibre qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq, et s'élève donc à 2 millions d'euros pour 2023.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

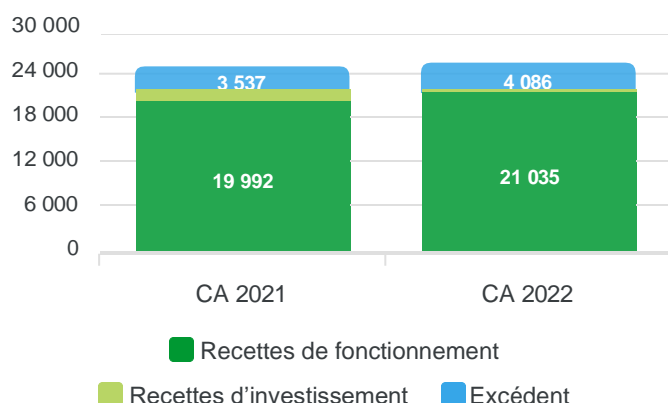


VUE D'ENSEMBLE en k€

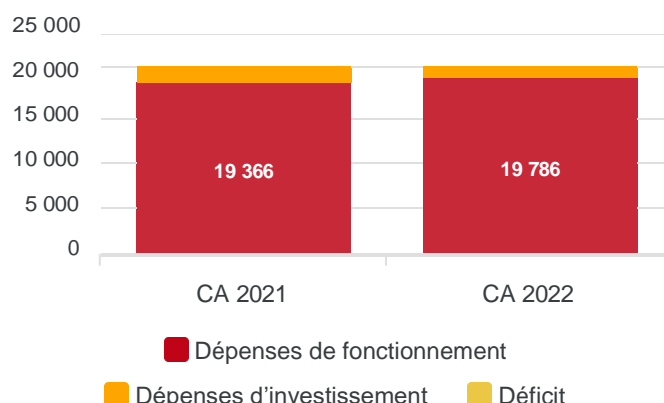
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (k€)	CA 2022 (k€)	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	19 992,1	21 034,6	+5,21 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	19 849,8	20 999,4	+5,79 %
dont fiscalité directe locale (R731)	7 637,2	8 000,1	+4,75 %
dont dotations & participations (R74)	2 674,5	2 695,0	+0,77 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	19 366,4	19 786,3	+2,17 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	19 290,2	19 741,7	+2,34 %
dont dépenses de personnel (D012)	3 435,7	3 638,2	+5,89 %
ÉPARGNE DE GESTION	559,6	1 257,7	+124,73 %
Frais financiers	41,1	39,3	-4,46 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	107,2	29,9	-72,16 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	625,7	1 248,2	+99,49 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	625,7	1 248,2	+99,49 %
Amortissement du capital de la dette	218,9	248,1	+13,35 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	406,8	1 000,1	+145,84 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	406,8	1 000,1	+145,84 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 265,1	732,0	-42,14 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 456,9	356,5	-75,53 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 537,1	4 085,6	+15,51 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 135,7	4 710,3	+13,89 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 991,8	3 087,5	+3,20 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : la fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

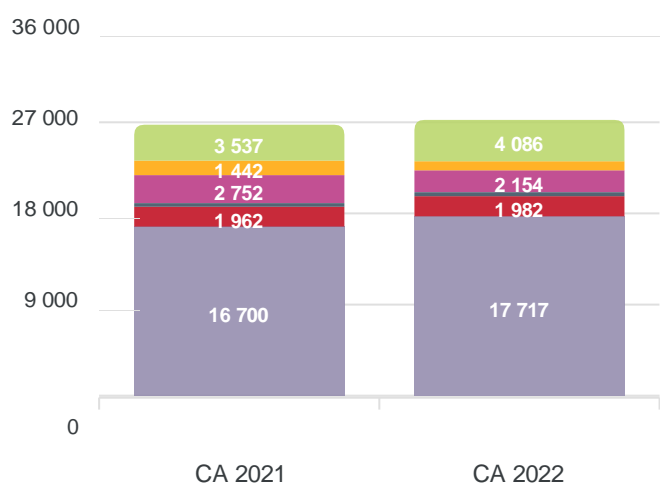
Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

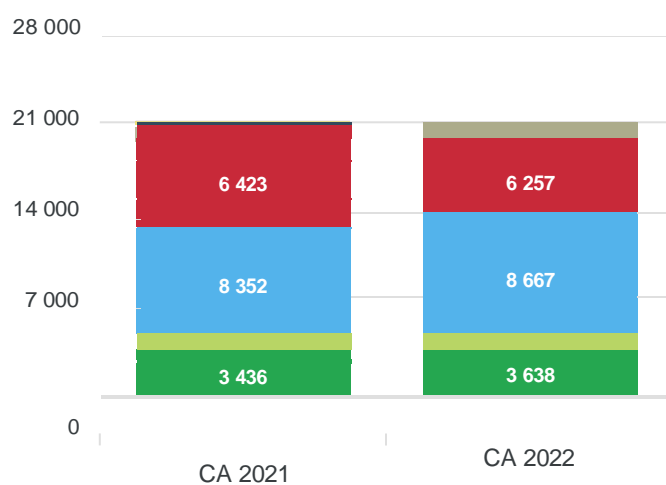
Recettes : le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

D'OU VIENT & OU VA L'ARGENT

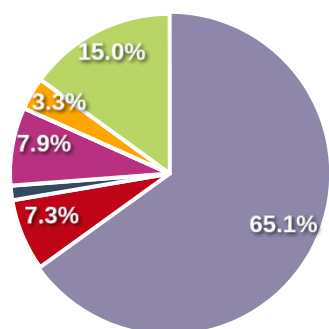
D'où vient l'argent en k€



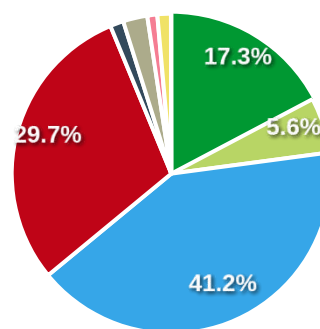
Où va l'argent en k€



D'où vient l'argent en % en 2022



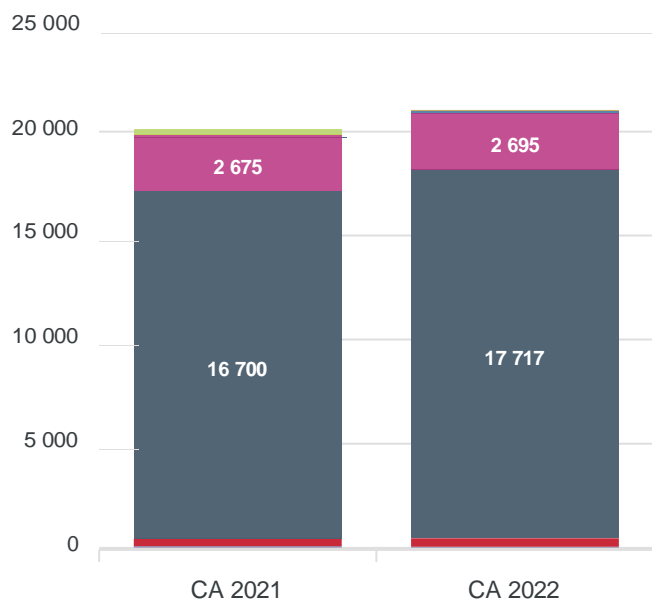
Où va l'argent en % en 2022



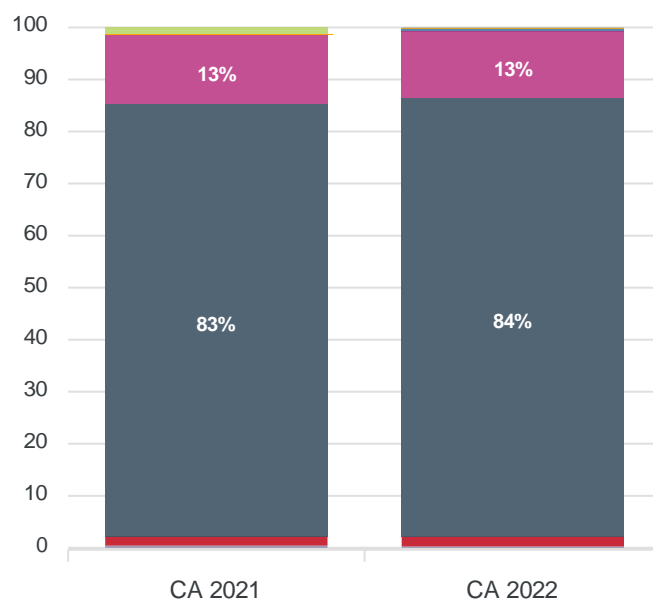
- | | | | | | |
|-------------------|---------|-----------------|-----------|-------------|---------------------|
| Impôts et taxes | Etat | Pdts services | Personnel | Charges gal | Cont, Parti et Subv |
| Parti, Subv tiers | Emprunt | Autres recettes | Rvst fisc | Annuités | Equip brut |
| Reports positif | | | Subv inv | imprévu | Divers |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles en k€



Recettes réelles en base 100



Atténuation charges
Autres produits

Produits et services
Produits financiers

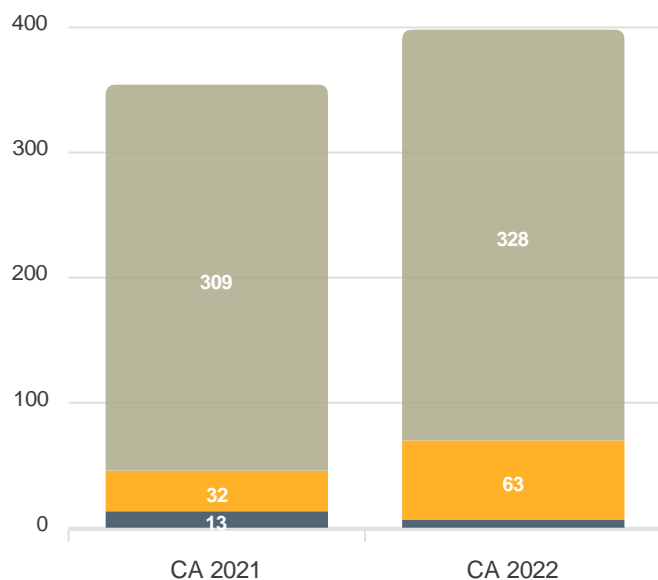
Impôts et taxes
Produits exceptionnels

Dotations et participations
Autre recettes

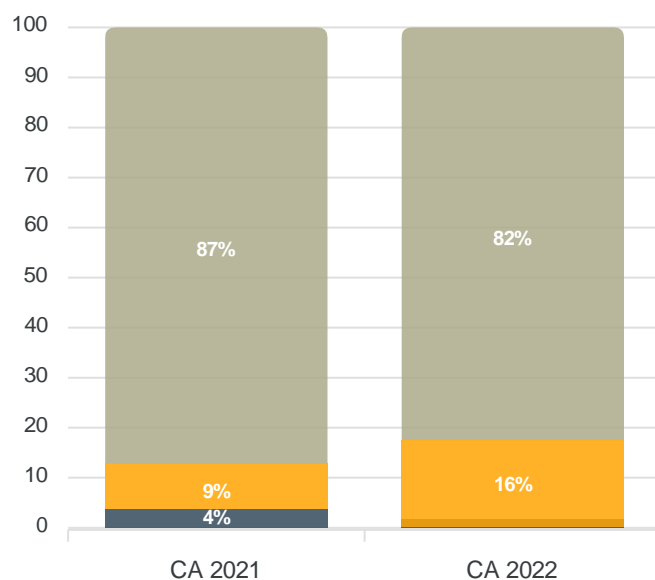
	CA 2021	CA 2022	Évol.
Atténuation charges	85,6 k€	61,0 k€	-28,7 %
Produits et services	354,2 k€	398,1 k€	+12,4 %
Impôts et taxes	16 699,6 k€	17 717,2 k€	+6,1 %
Dotations et participations	2 674,5 k€	2 695,0 k€	+0,8 %
Autres produits	35,9 k€	128,0 k€	+256,8 %
Produits financiers	10,3 k€	6,8 k€	-33,8 %
Produits exceptionnels	241,7 k€	0,1 k€	-99,9 %
Autre recettes	0,0 k€	28,2 k€	-

PRODUITS DES SERVICES

Produits des services en k€



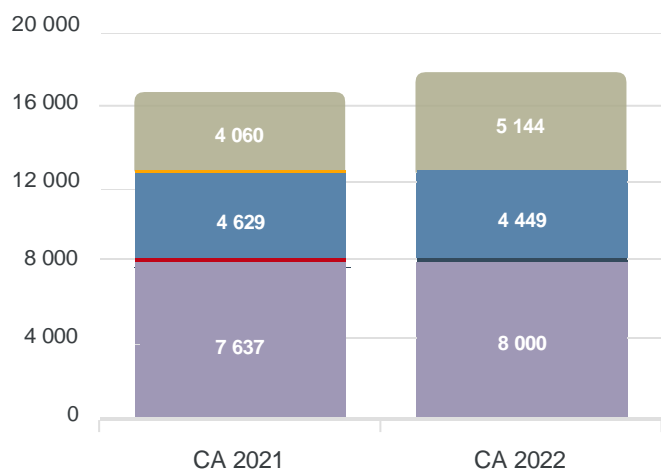
Produits des services en base 100



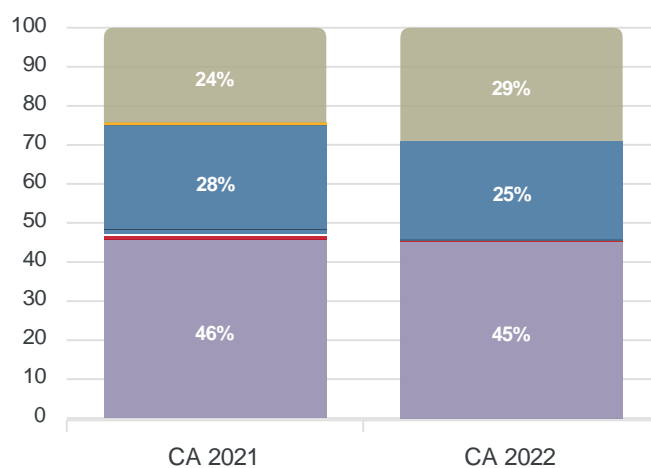
	CA 2021	CA 2022	Évol.
Plan d'eau	13,2 k€	6,4 k€	-51,3 %
Conservatoire	32,4 k€	63,3 k€	+95,2 %
Divers	308,6 k€	328,4 k€	+6,4 %

IMPÔTS ET TAXES

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



Contributions directes

Autres impôts

AC négative

TEOM + GEMAPI

Fraction de TVA

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Contributions directes	7 637,2 k€	8 000,1 k€	+4,8 %
Autres impôts	162,9 k€	42,4 k€	-74,0 %
AC négative	82,1 k€	82,1 k€	-
TEOM + GEMAPI	4 060,1 k€	5 143,5 k€	+26,7 %
Fraction de TVA	4 628,6 k€	4 449,1 k€	-3,9 %

Les recettes de fiscalité s'élèvent à 17 717 243 € comprenant l'ensemble des contributions directes ainsi que la fraction de TVA (4 449 100 €).

La revalorisation des bases à +7,1% permet un produit supplémentaire prévisionnel en 2023 de 324 k€.

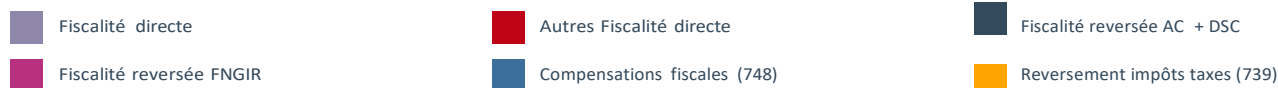
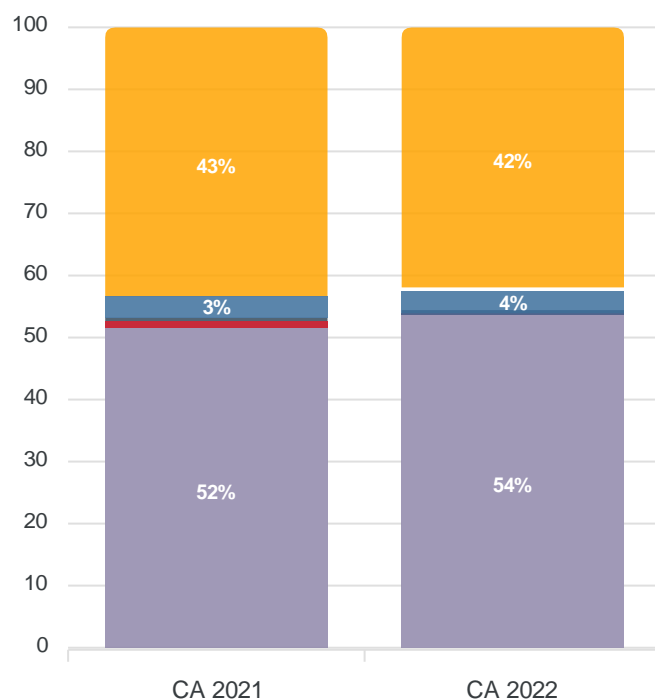
La fraction de TVA 2023 intègrera le produit de la CVAE supprimé en 2023 pour les collectivités.

FISCALITÉ NETTE

Fiscalité Nette en k€



Fiscalité Nette en base 100



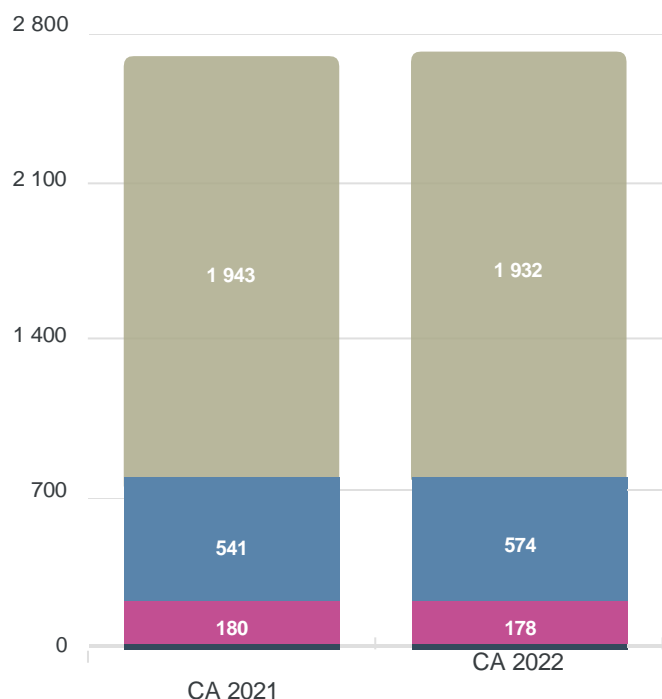
	CA 2021	CA 2022	Évol.
Fiscalité directe	7 637,2 k€	8 000,1 k€	+4,8 %
Autres Fiscalité directe	162,9 k€	42,4 k€	-74,0 %
Fiscalité reversée AC+DSC	82,1 k€	82,1 k€	-
Fiscalité reversée FNGIR	0,0 k€	0,0 k€	-
Compensations fiscales	510,6 k€	547,0 k€	+7,1 %
Reversement impôts et taxes	-6 422,7 k€	-6 256,8 k€	-2,6 %

La fiscalité directe est composée de :

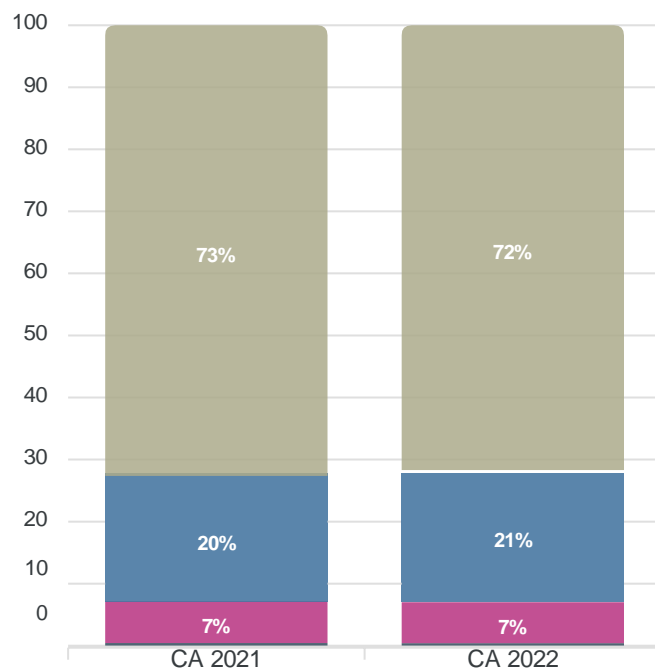
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2 173,1 k€
- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 064,7 k€
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,3 k€
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67 k€
- la cotisation foncière des entreprises : 2 993,9 k€
- la taxe sur les surfaces commerciales : 320,2 k€
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 1 156,5 k€
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : 187,2 k€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



	CA 2021	CA 2022	Évol.
Participations	179,8 k€	178,1 k€	-1,0 %
Compensations	540,6 k€	574,0 k€	+6,2 %
Dotation d'interco	1 942,8 k€	1 932,3 k€	-0,5 %

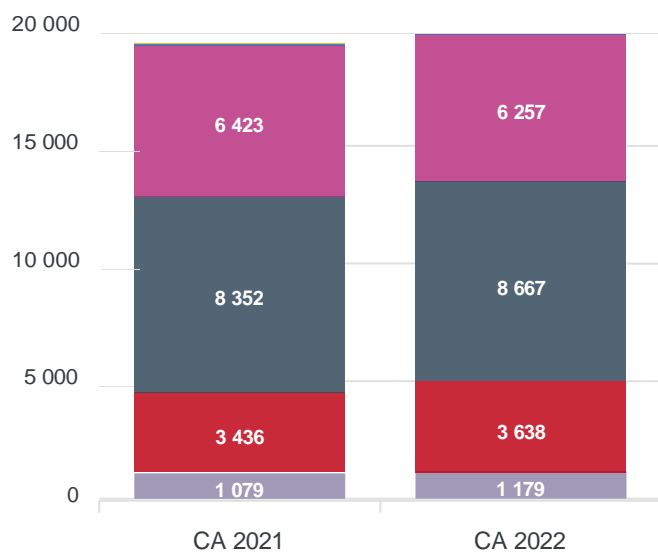
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

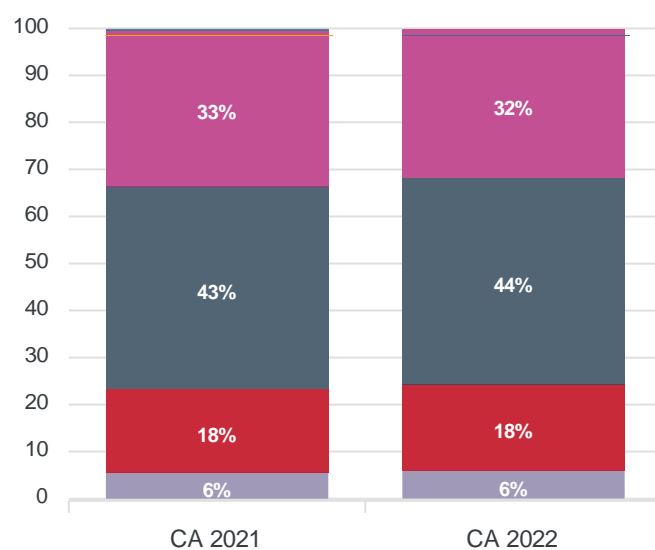
Les dépenses obligatoires et contraintes représentent :

- Le reversement au titre des attributions de compensation pour 4 299 484 €
- la contribution au SIRTOM pour 4 784 821 €
- les contributions aux SDIS pour 998 880 €
- la contribution au SIRCC pour 209 681 €
- la contribution au FNGIR pour 1 264 105 €
- la contribution au FPIC pour 296 032 €
- la subvention d'équilibre au budget Petite Enfance pour 1 927 700 €

● Dépenses réelles en k€



● Dépenses réelles en base 100

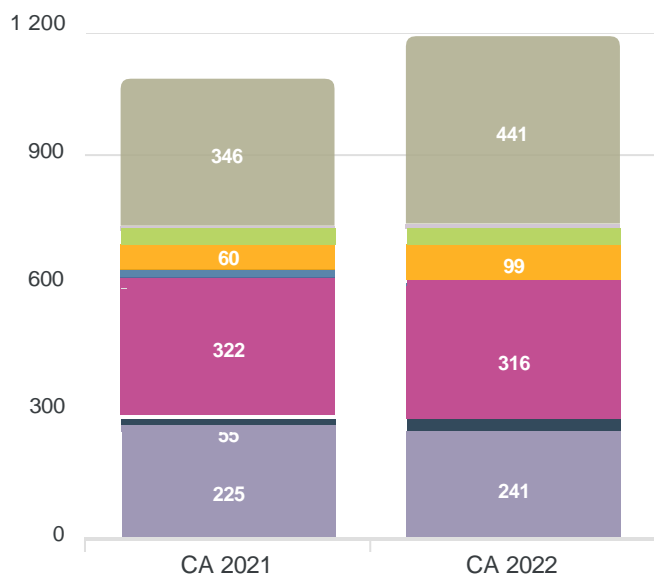


	CA 2021	CA 2022	Évol.
Charges générales	1 079,4 k€	1 179,3 k€	+9,3 %
Dépenses personnel	3 435,7 k€	3 638,2 k€	+5,9 %
Autres charges	8 352,4 k€	8 667,4 k€	+3,8 %
Atténuation produits	6 422,7 k€	6 256,8 k€	-2,6 %
Charges financières	41,1 k€	40,9 k€	-0,5 %
Charges exceptionnelles	15,7 k€	0,0 k€	-100,0 %
Autres dépenses et imprévues	19,4 k€	3,7 k€	-81,0 %

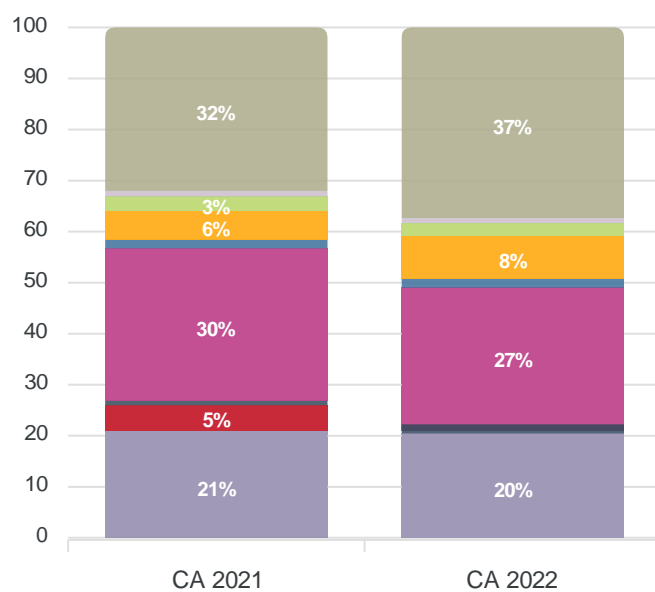
L'épargne brute est de 1 248 092 € (958 721 € en 2021). Elle représente 5,93 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un taux d'épargne brute inférieur au seuil minimum à ne pas franchir (8%). Ce taux est légèrement supérieur à celui de 2021. Lors du DOB 2022, l'objectif fixé est un taux d'épargne brute à 10% en 2022. La perspective est pour le moment n'est pas tenue. L'épargne nette est de 821 222 € (4,75%).

CHARGES GÉNÉRALES

Charges générales en k€



Charges générales en base 100



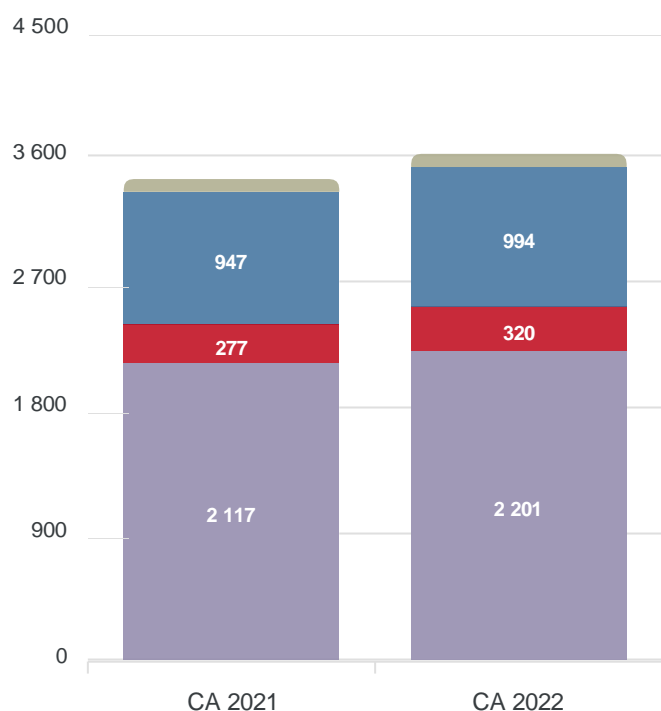
	CA 2021	CA 2022	Évol.
Achats de fournitures	225,5 k€	241,0 k€	+6,9 %
Contrat de prestations	54,7 k€	0,0 k€	-100,0 %
Locations	9,7 k€	21,1 k€	+118,3 %
Entretien	322,4 k€	315,8 k€	-2,0 %
Assurance	18,6 k€	21,1 k€	+13,8 %
Honoraires	60,1 k€	99,1 k€	+64,8 %
Publicité et Relat° Pub	31,4 k€	29,4 k€	-6,2 %
Transport	0,2 k€	0,4 k€	+53,7 %
Réceptions	11,3 k€	10,9 k€	-3,4 %
Autres dépenses	345,7 k€	440,7 k€	+27,5 %

DÉPENSES DE PERSONNEL

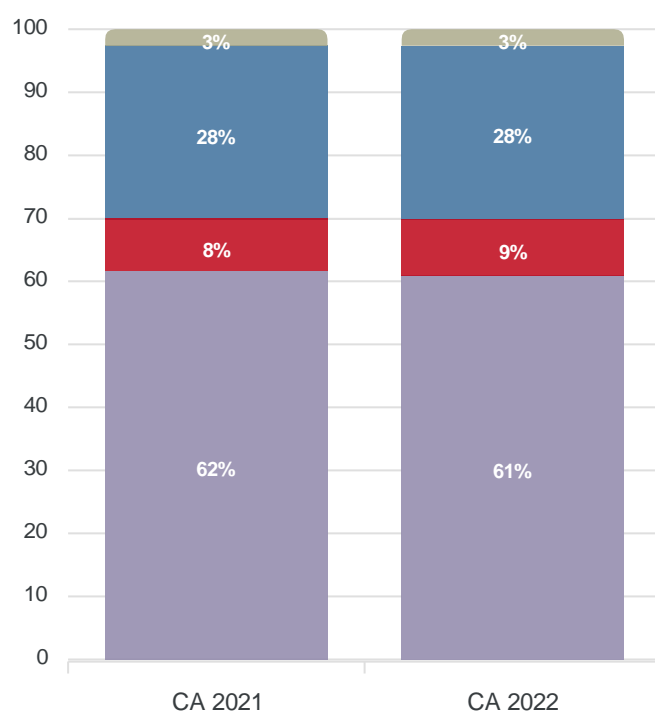
COMMENTAIRES

Les détails des dépenses de personnels sont en **ANNEXE 1** du présent document

■ Dépenses de personnel en k€



■ Dépenses de personnel en base 100



■ Rémunérations titulaires
■ Insertions

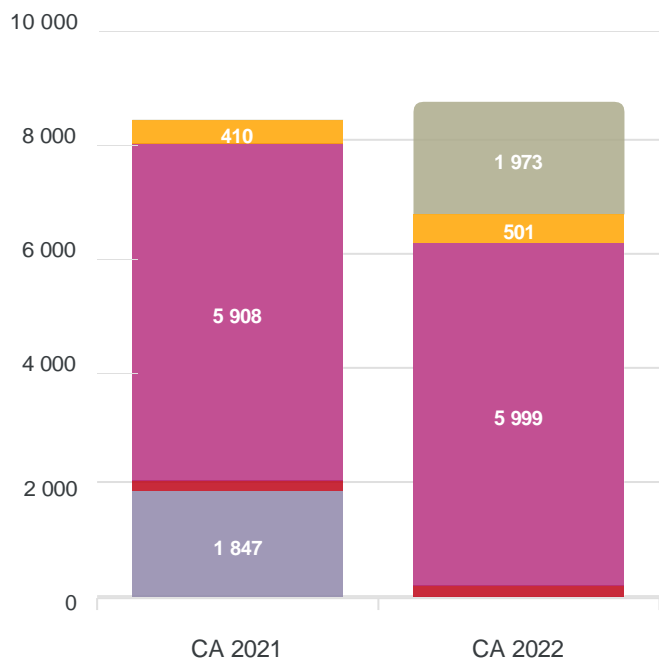
■ Non titulaires
■ Sécurité sociales

■ Vacations
■ Autres

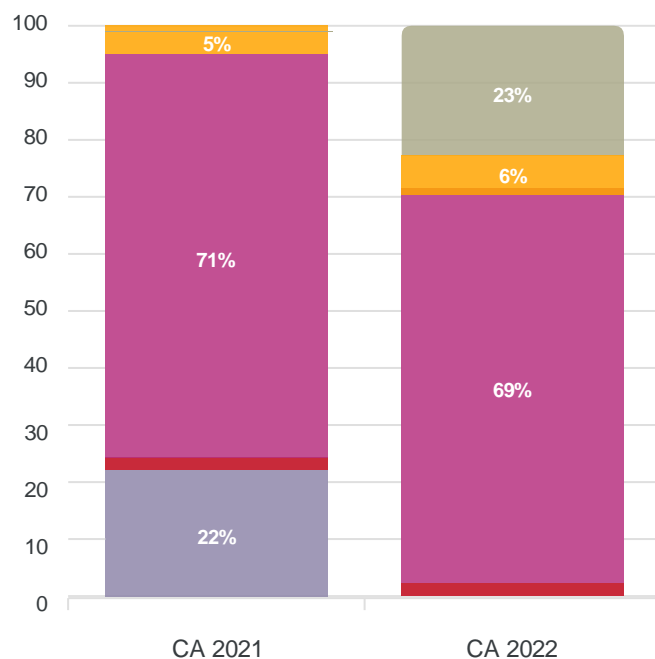
	CA 2021	CA 2022	Évol.
Rémunérations titulaires	2 116,7 k€	2 201,4 k€	+4,0 %
Non titulaires	276,5 k€	320,5 k€	+15,9 %
Vacations	0,0 k€	0,0 k€	-
Insertions	0,0 k€	0,0 k€	-
Sécurité sociales	946,9 k€	993,8 k€	+4,9 %
Autres	90,9 k€	94,6 k€	+4,1 %

CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

Contingents et Subventions en k€



Contingents et Subventions en base 100



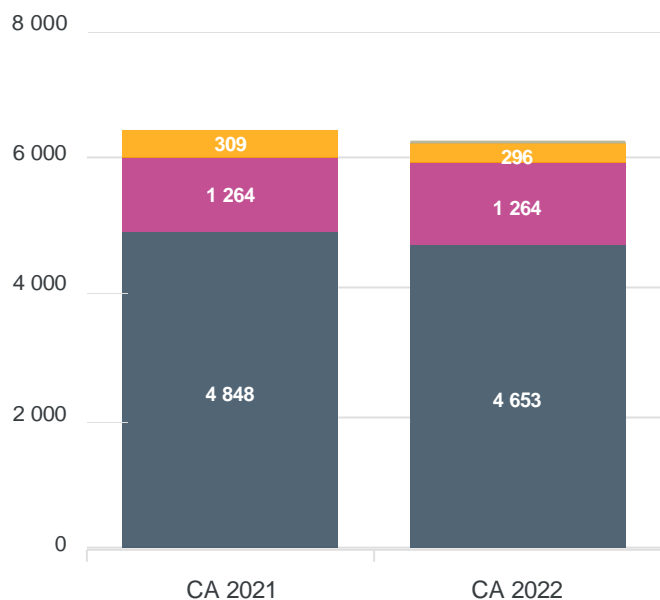
	CA 2021	CA 2022	Évol.
Déficit BA	1 847,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Frais de mission	182,9 k€	194,3 k€	+6,2 %
Pertes	0,0 k€	0,0 k€	-
Contingents	5 907,9 k€	5 998,6 k€	+1,5 %
Subventions publiques	0,0 k€	0,0 k€	-
Subventions privées	409,7 k€	501,1 k€	+22,3 %
Autres	4,9 k€	1 973,5 k€	+40002,8 %

Contingents :

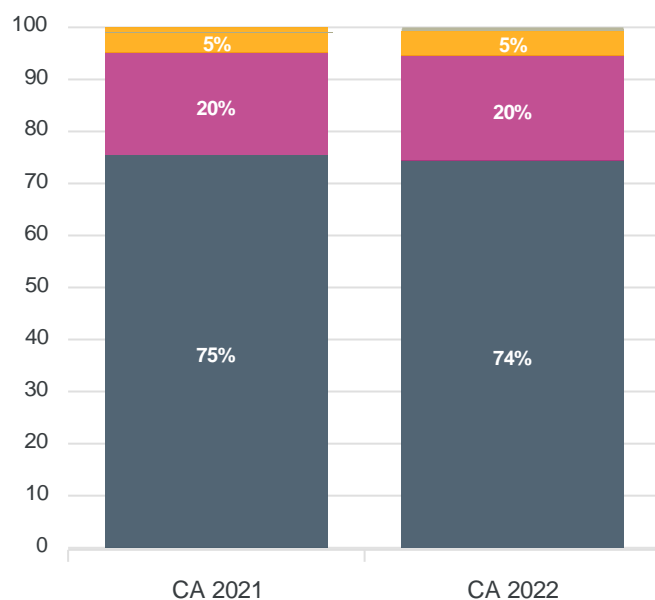
SDIS : 998,8 k€
 SEDEL : 5,2 k€
 SIRTOM : 4 784,8 k€
 SIRCC : 209,6 k€

ATTÉNUATION DE PRODUITS

Atténuation de produits en k€



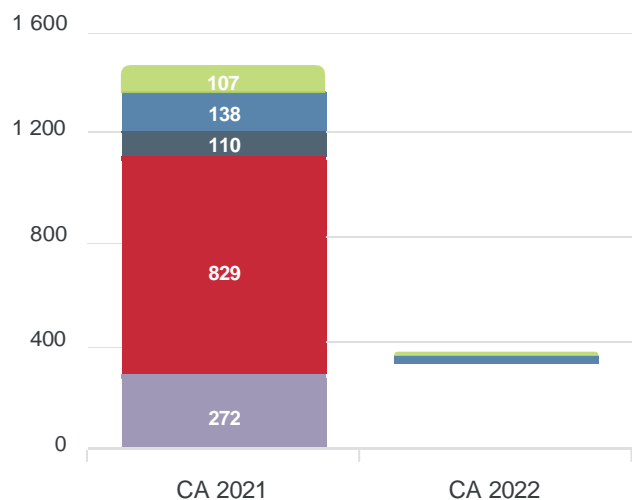
Atténuation de produits en base 100



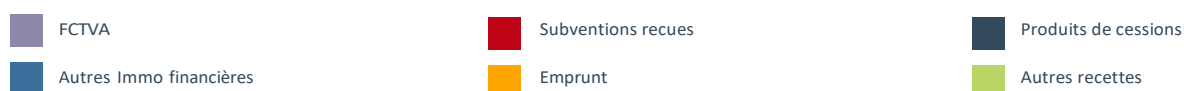
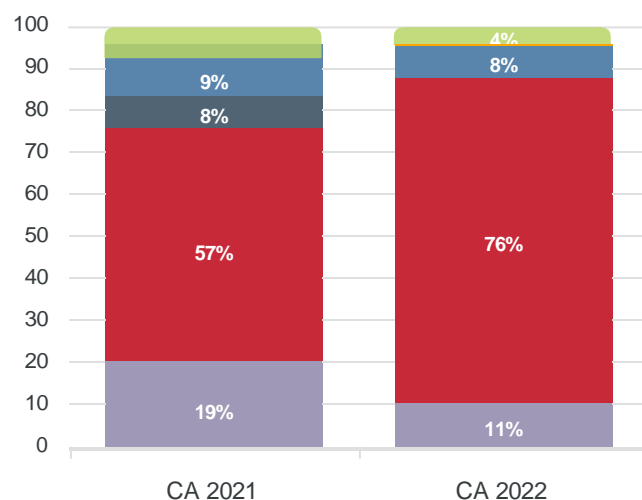
	CA 2021	CA 2022	Évol.
AC & DSC	4 848,2 k€	4 653,2 k€	-4,0 %
FNGIR	1 264,1 k€	1 264,1 k€	-
FPIC	309,1 k€	296,0 k€	-4,2 %
Autres	1,4 k€	43,5 k€	+3078,6 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles en k€



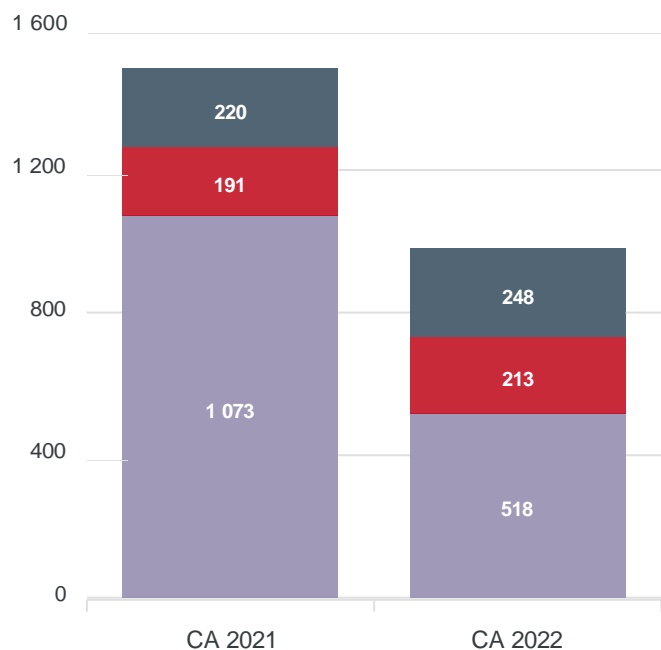
Recettes réelles en base 100



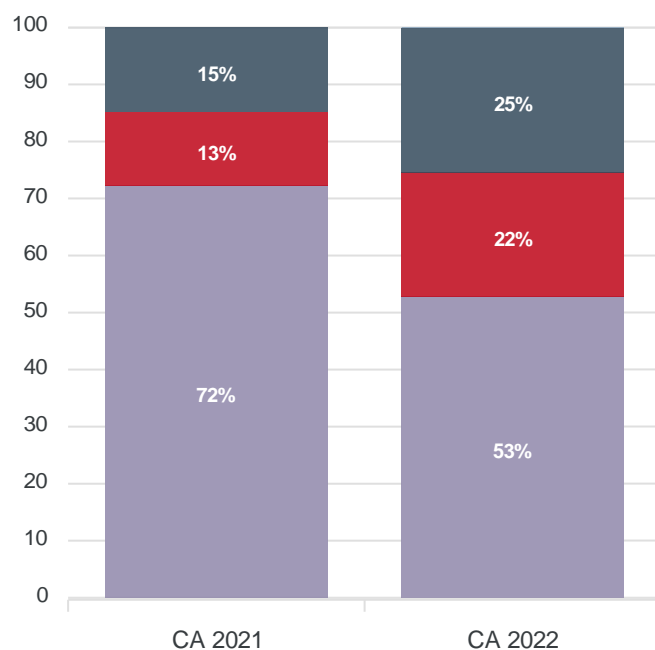
	CA 2021	CA 2022	Évol.
FCTVA	272,1 k€	41,0 k€	-84,9 %
Subventions reçues	828,8 k€	270,8 k€	-67,3 %
Produits de cessions	109,7 k€	0,0 k€	-100,0 %
Autres Immo. financières	137,8 k€	28,7 k€	-79,2 %
Emprunt	2,0 k€	0,9 k€	-55,3 %
Autres recettes	106,6 k€	15,2 k€	-85,7 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

● Dépenses réelles en k€



● Dépenses réelles en base 100



■ Dépenses d'équipement brut

■ Subventions versées

■ Remboursement d'emprunt

■ Dépenses imprévues

■ Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Dépenses d'équipement brut	1 073,1 k€	517,7 k€	-51,8 %
Subventions versées	191,1 k€	213,3 k€	+11,6 %
Remboursement d'emprunt	219,8 k€	248,3 k€	+13,0 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 k€	0,8 k€	-

STRUCTURE DE LA DETTE

COMMENTAIRES

La dette au 31 décembre 2022 est constituée de 34 contrats, tous classés A1 charte Gissler. 32 contrats sont à taux fixe et 2 contrats sont à taux variable (budget Petite Enfance indexé sur l'Euribor 12 mois, et budget AC Régie indexé sur l'Euribor 3 mois). Compte-tenu de la situation économique, de l'inflation et de l'augmentation des taux, ces 2 prêts font l'objet d'une attention particulière et seront « sécurisés » si la situation de marché se dégrade.

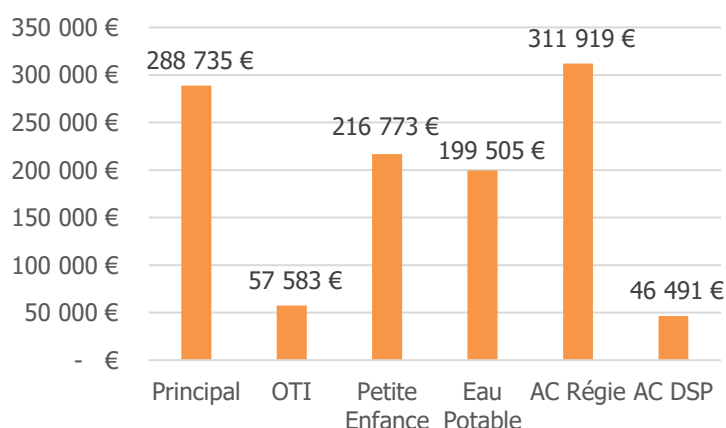
Pas de contrat souscrit en 2022.

Le taux minimum est de 0% (prêts CAF et Agence de l'Eau). Le taux maximum est de 5,17 %.

Budget	Nombre de contrats en 2022	Année extinction dette
Principal	6	2040
OTI	2	2028
Petite Enfance	6	2030
Eau Potable	5	2040
AC Régie	10	2050
AC DSP	5	2036
TOTAL	34	

L'évolution 2020-2021 de la répartition du CRD entre contrat à taux fixe et contrat à taux variable, au 31/12 de chaque année, est la suivante :

Année	Taux variable	Taux fixe
2021	19 %	81 %
2022	19 %	81 %



Annuité de la dette 2022

Capital restant dû au 31 décembre 2022

12 233 408 €

Lors du débat d'orientation budgétaire 2022, il était préconisé un encours maximal de dette de 10 M€.

L'augmentation de la dette s'explique par la souscription de 2 emprunts en 2020 d'un montant total de 4 M€ pour le financement de la station d'épuration d'Apt.

Délai désendettement

2 ans

ÉPARGNE ET FINANCEMENT

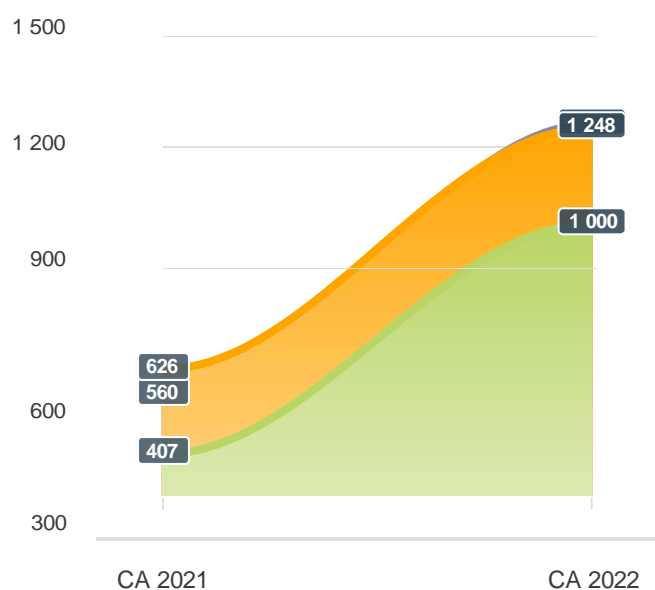
COMMENTAIRES

L'épargne brute est de 1 248,2 k€ (625,7 k€ en 2021). Elle représente **5,93 %** des recettes réelles de fonctionnement, soit un taux d'épargne brute inférieur au seuil minimum à ne pas franchir (8%).

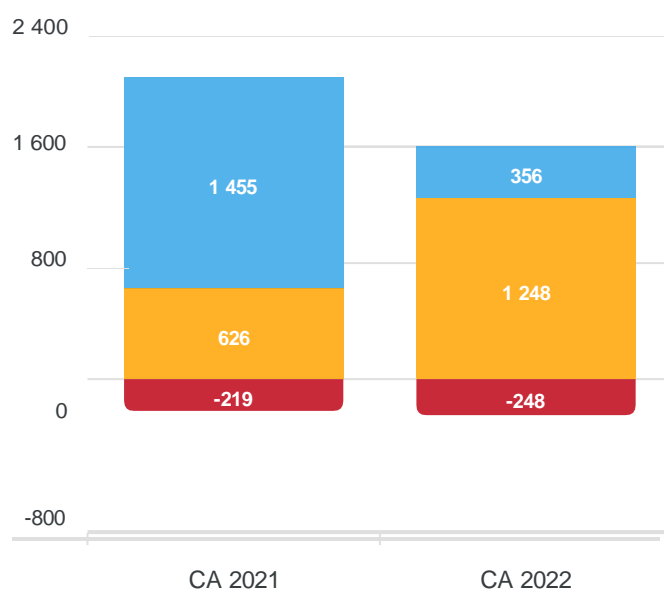
Ce taux légèrement supérieur à celui de 2021. Lors du DOB 2022, l'objectif fixé est un taux d'épargne brute à 10% en 2026. La perspective est pour le moment n'est pas tenue.

L'épargne nette est de 100,1 k€ (4,75%).

Soldes d'épargne



Mode de financement



	CA 2021	CA 2022	Évol.
Epargne de gestion	559,6 k€	1 257,7 k€	+124,7%
Epargne brute	625,7 k€	1 248,2 k€	+99,5%
Epargne nette	406,8 k€	1 000,1 k€	+145,8%

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Epargne brute	625,7 k€	1 248,2 k€	+99,5%
Recettes d'investissement	1 454,9 k€	355,6 k€	-75,6%
Solde de dette	-218,9 k€	-248,1 k€	+13,3%

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

COMMENTAIRES

Pour 2023, les principaux investissements sont les suivants :

- Plan d'eau : 1 106 k€
- Aménagement du siège social : 850,1 k€
- Subventions d'équipement : 397,1 k€
- Aménagement de la zone des Bourguignons : 947,1 k€
- Conservatoire : 194 k€
- PCAET : 149,9 k€
- Requalification de la zone de Peyrolière (voirie) : 453,5 k€
- Travaux, aménagements et mobiliers : 382,4 k€

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est en **ANNEXE 2** du présent rapport

TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, toutes les avances de trésorerie ont été soldées.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie des 5 comptes bancaires de la CCPAL indiquaient les sommes suivantes :

Année	Principal	Eau Potable	AC Régie	SPANC	OTI	TOTAL
2021	2 962,2 k€	544,8 k€	1 266,3 k€	55,1 k€	181,1 k€	5 009,7 k€
2022	4 260,4 k€	277,8 k€	1 890,2 k€	21,3 k€	928,2 k€	7 377,9 k€

Les trésoreries de chacun des 4 autres budgets de la CCPAL sont intégrées dans la trésorerie du Budget Principal et individualisées sur un compte de liaison. Les trésoreries de ces budgets sont les suivantes :

Budgets	Trésorerie au 31/12/2022
Zones d'activités	- 288,2 k€
Assainissement collectif en DSP	138,2 k€
Petite Enfance	492,0 k€
Production d'Énergie Photovoltaïque	- 1,4 k€

IMPAYES

Les impayés figurant au compte 4116 (redevables avec phase contentieuse) au 31/12/2022.

Budgets	Compte 4116 au 31/12/2021	Compte 4116 au 31/12/2022
Principal	109,1 k€	117,0 k€
Petite Enfance	10,4 k€	11,2 k€
OTI	38,9 k€	30,7 k€
AC Régie	483,2 k€	535,8 k€
Assainissement collectif en DSP	21,1 k€	14,5 k€
Eau Potable	730,9 k€	789,7 k€
SPANC	13,4 k€	13,0 k€
TOTAL	1 407,2 k€	1 511,9 k€

PROVISIONS

Les provisions pour risques : impayés, compte épargne temps (CET), congé personnel de formation (CPF), sont provisionnés dans les différents budgets à hauteur de 25% de leur solde, conformément aux termes du Règlement Budgétaire et Financier

Budgets	Impayés	CET	CPF
Principal	29,7 k€	29,2 k€	10,0 k€
Petite Enfance	2,9 k€	22,4 k€	11,6 k€
OTI	21,6 k€	6,2 k€	5,5 k€
AC Régie	139,8 k€	6,2 k€	
Assainissement collectif en DSP	5,2 k€		
Eau Potable	197,6 k€	8,5 k€	3,0 k€
SPANC	3,2 k€		0,5 k€
TOTAL	399,8 k€	72,7 k€	30,7 k€

RATIOS

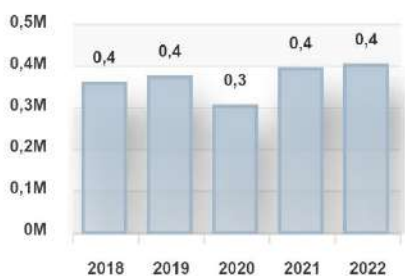
EN ANNEXE 3

BUDGET PETITE ENFANCE

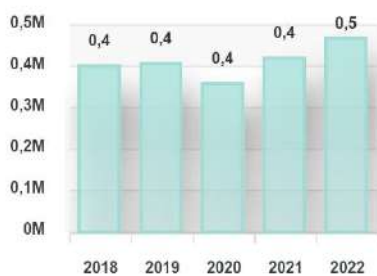
Principaux indicateurs 2022



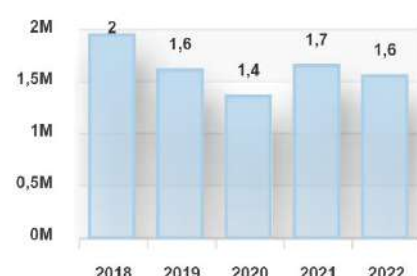
Charges à caractère général (D011)



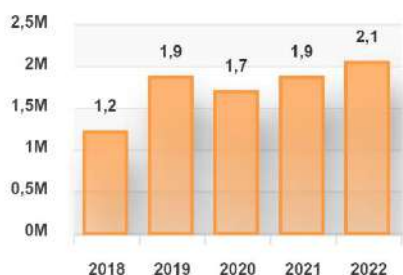
Produits des services (R70)



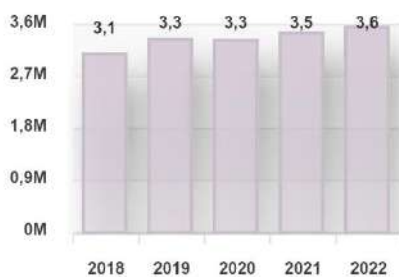
Dotations et participations (R74)



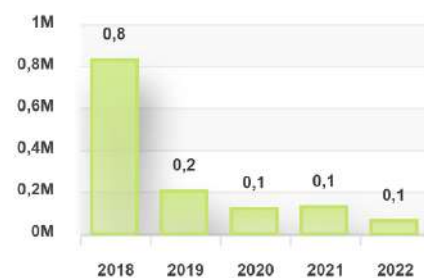
Autres produits (R75)



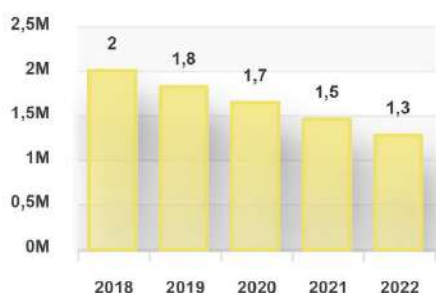
Dépenses de personnel (D012)



Dépenses d'équipement



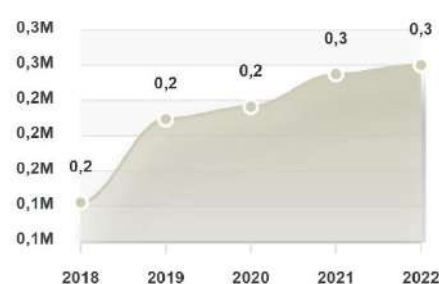
Endettement



Capacité de désendettement



Épargne brute (CAF)

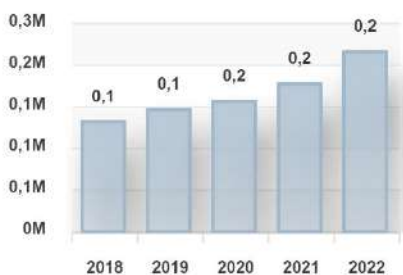


BUDGET OTI

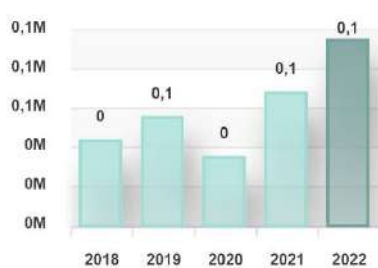
Principaux indicateurs 2022



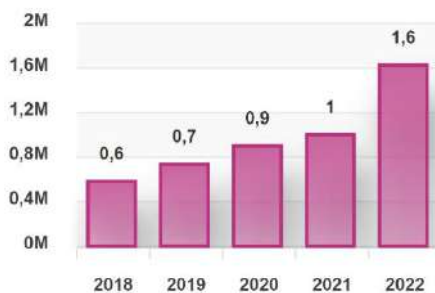
Charges à caractère général (D011)



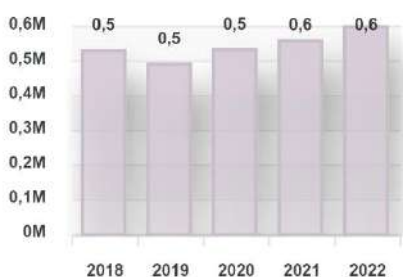
Produits des services (R70)



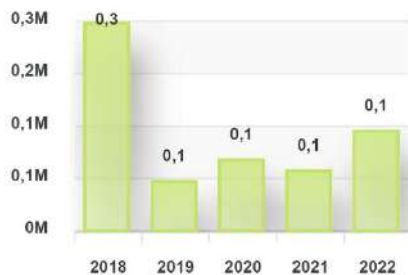
Impôts et taxes (R73)



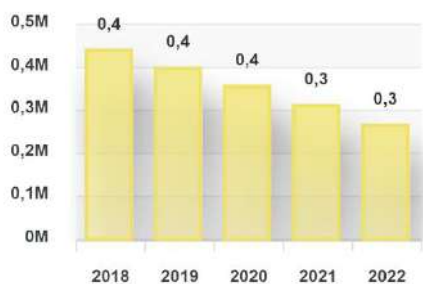
Dépenses de personnel (D012)



Dépenses d'équipement



Endettement



Capacité de désendettement

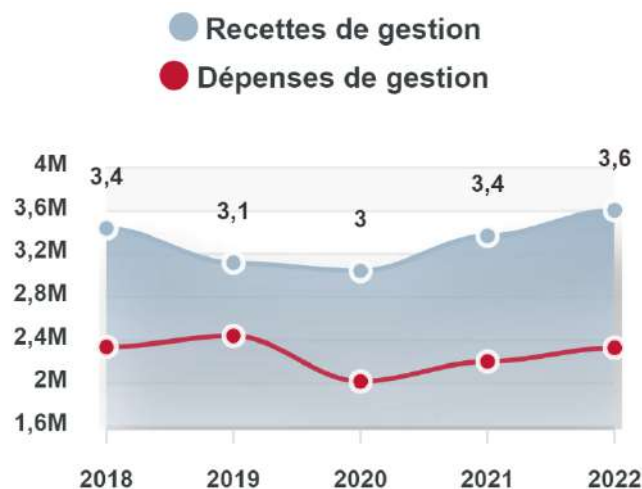


Épargne brute (CAF)

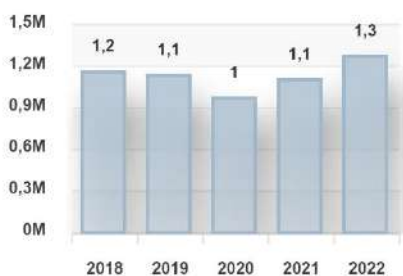


BUDGET EAU POTABLE

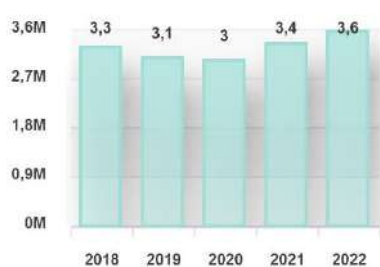
Principaux indicateurs 2022



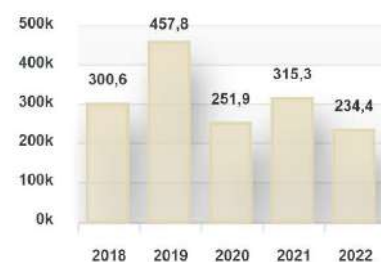
Charges à caractère général (D011)



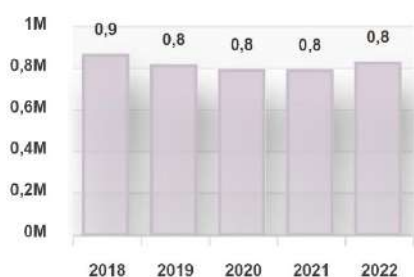
Produits des services (R70)



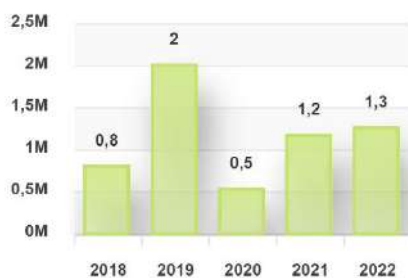
Atténuation de produit (D014)



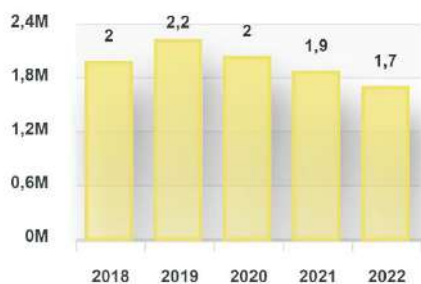
Dépenses de personnel (D012)



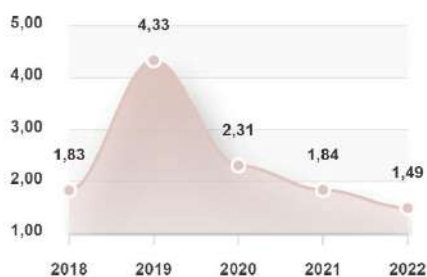
Dépenses d'équipement



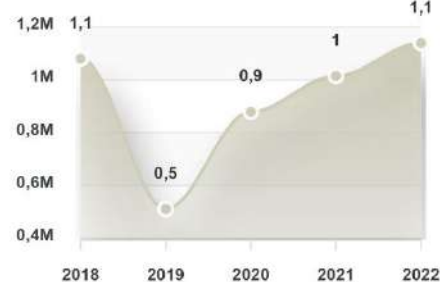
Endettement



Capacité de désendettement

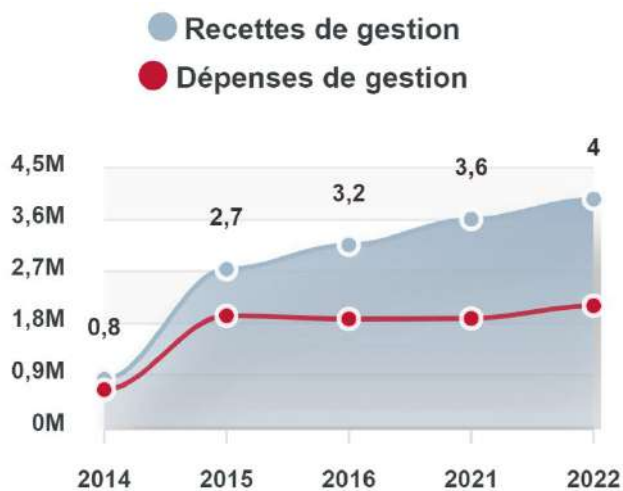


Épargne brute (CAF)

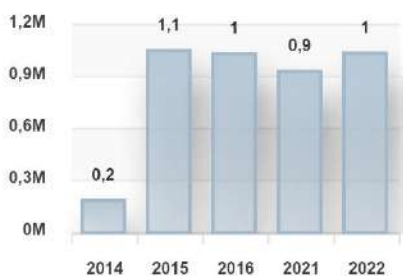


BUDGET AC REGIE

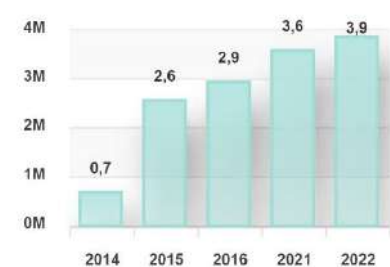
Principaux indicateurs 2022



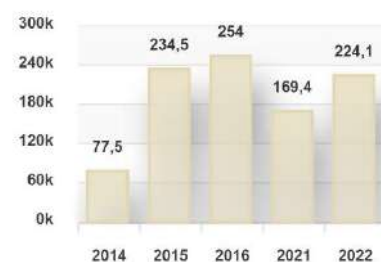
Charges à caractère général (D011)



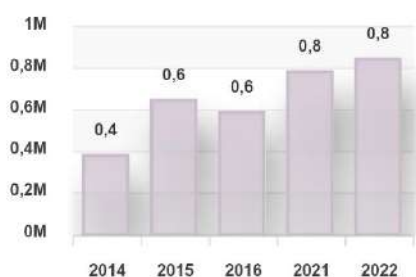
Produits des services (R70)



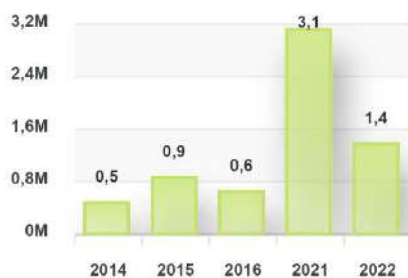
Atténuation de produit (D014)



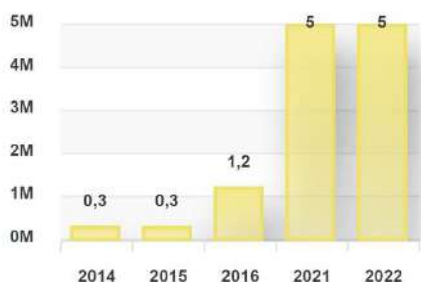
Dépenses de personnel (D012)



Dépenses d'équipement



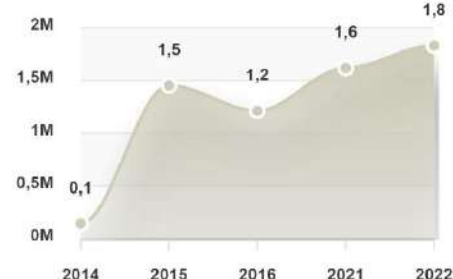
Endettement



Capacité de désendettement



Épargne brute (CAF)



RESULTATS BUDGETS ANNEXES

SPANC

Le résultat comptable 2022 en section de fonctionnement est excédentaire de 3 206,88 €. Le résultat cumulé 2022 est de 38 917,75 €.

Le résultat comptable 2022 de la section d'investissement est excédentaire de 2 751,88 €. Le résultat cumulé 2022 est de 8 370,10 €. Les restes à réaliser sont de 960 € en dépenses. Le résultat corrigé des restes à réalisés est excédentaire de 7 410,10 €.

AC DSP

Le résultat comptable 2022 en section de fonctionnement est excédentaire de 91 408,43 €. Le résultat cumulé 2022 est de 136 421,55 €.

Le résultat comptable 2022 de la section d'investissement est excédentaire de 165 254 ;96 €. Le résultat cumulé 2022 est de 2 001,98 €. Pas de restes à réaliser.

Production d'énergie photovoltaïque

Le résultat comptable 2022 en section de fonctionnement est excédentaire de 6 199,70 €. Le résultat cumulé 2022 est de 5 347,31 €.

Le résultat comptable 2022 de la section d'investissement est excédentaire de 6 508,30 €. Le résultat cumulé 2022 est de 14 951,76 €. Pas de restes à réaliser.

Zones d'activités

Le résultat comptable 2022 en section de fonctionnement est excédentaire de 20 229,62 €. Le résultat cumulé 2022 est de 68 967,59 €.

Le résultat comptable 2022 de la section d'investissement est excédentaire de 135 920,38 €. Le résultat cumulé 2022 est de 220 322,96 €. Pas de restes à réaliser.

RESULTATS 2022

Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat d'exécution 2022	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre	Résultat de clôture de l'exercice 2022
--------------------------	----------------------------------	---------------	---------------	---------------------------	--	--

Budget principal							
Investissement	991 368.58		1 784 394.97	1 717 687.50	- 66 707.47		924 661.11
Fonctionnement	3 094 234.03		21 147 493.39	21 838 881.61	691 388.22		3 785 622.25
TOTAL	4 085 602.61	-	22 931 888.36	23 556 569.11	624 680.75	-	4 710 283.36
Petite enfance							
Investissement	- 9 479.48		337 524.14	382 050.29	44 526.15		35 046.67
Fonctionnement	1 622.28	1 622.28	4 376 039.38	4 372 103.22	- 3 936.16		- 3 936.16
TOTAL	- 7 857.20	1 622.28	4 713 563.52	4 754 153.51	40 589.99	-	31 110.51
Office de tourisme							
Investissement	- 96 095.80		193 116.53	246 304.65	53 188.12		- 42 907.68
Fonctionnement	290 097.22	102 500.00	1 039 372.47	1 752 971.41	713 598.94		901 196.16
TOTAL	194 001.42	102 500.00	1 232 489.00	1 999 276.06	766 787.06	-	858 288.48
Photovoltaïque							
Investissement	8 443.46		665.18	7 173.48	6 508.30		14 951.76
Fonctionnement	- 852.39		18 991.66	25 191.36	6 199.70		5 347.31
TOTAL	7 591.07	-	19 656.84	32 364.84	12 708.00	-	20 299.07
ZA							
Investissement	84 402.58		1 219 972.09	1 355 892.47	135 920.38		220 322.96
Fonctionnement	48 737.97		1 355 892.47	1 376 122.09	20 229.62		68 967.59
TOTAL	133 140.55	-	2 575 864.56	2 732 014.56	156 150.00	-	289 290.55
Eau potable							
Investissement	847 944.54		1 656 286.77	1 442 015.98	- 214 270.79		633 673.75
Fonctionnement	658 742.25	70 000.00	3 566 120.35	3 925 510.90	359 390.55		948 132.80
TOTAL	1 506 686.79	70 000.00	5 222 407.12	5 367 526.88	145 119.76	-	1 581 806.55
Assainissement collectif régie							
Investissement	1 338 298.80		2 023 352.71	1 458 113.05	- 565 239.66		773 059.14
Fonctionnement	1 274 130.59		3 017 704.81	4 389 912.87	1 372 208.06		2 646 338.65
TOTAL	2 612 429.39	-	5 041 057.52	5 848 025.92	806 968.40	-	3 419 397.79
Assainissement collectif DSP							
Investissement	- 163 252.98		110 244.95	275 499.91	165 254.96		2 001.98
Fonctionnement	74 313.12	29 300.00	141 829.97	233 238.40	91 408.43		136 421.55
TOTAL	- 88 939.86	29 300.00	252 074.92	508 738.31	256 663.39	-	138 423.53
SPANC							
Investissement	5 618.22		798.85	3 550.73	2 751.88		8 370.10
Fonctionnement	35 710.87		121 137.12	124 344.00	3 206.88		38 917.75
TOTAL	41 329.09	-	121 935.97	127 894.73	5 958.76	-	47 287.85
TOTAL BUDGETS	8 483 983.86	203 422.28	42 110 937.81	44 926 563.92	2 815 626.11	-	11 096 187.69

DEPENSES DE PERSONNELS

ELEMENTS SUR LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS AINSI QUE SUR L'EVOLUTION PREVISIONNELLE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL, DES REMUNERATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Bilan de l'année 2022

Sur la période 2021-2022 les charges de personnel connaissent une hausse de 4,95 % tous budgets confondus.

Budgets	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION 2021/2022
Budget Principal	3 435 659,53 €	3 638 190,27 €	5,89%
Budget Petite Enfance	3 454 495,13 €	3 561 533,96 €	3,10%
Budget de l'eau Potable	788 316,22 €	825 173,77 €	4,68%
Budget de l'assainissement	783 497,74 €	843 218,73 €	7,62%
Budget de l'Office du tourisme	558 869,68 €	598 996,36 €	7,18%
Total	9 020 838,30 €	9 467 113,09 €	4,95%

Avertissement : chiffres hors remboursement sur rémunération du personnel et hors refacturations entre les budgets et les budgets DSP et SPANC

En retraitant les remboursements sur rémunération du personnel, la charge nette du personnel pour 2022 est la suivante :

Budgets	Dépenses CA 2022	Recettes CA 2022	Charges nettes
Budget Principal	3 638 190,27 €	49 840,97 €	3 588 349,30 €
Budget Petite Enfance	3 561 533,96 €	177 290,27 €	3 384 243,69 €
Budget de l'eau Potable	825 173,77 €	24 930,51 €	800 243,26 €
Budget de l'assainissement	843 218,73 €	21 990,53 €	821 228,20 €
Budget de l'Office du tourisme	598 996,36 €	1 910,87 €	597 085,49 €
Total	9 467 113,09 €	275 963,15 €	9 191 149,94 €

Avertissement : chiffres hors refacturations entre budgets et les budgets DSP et SPANC

Les dépenses de personnels 2022 ont représentées 29 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus :

Budgets	Dépenses de fonctionnement 2022	Dépenses chapitre 012 CA 2022	%
Budget Principal	21 143 173,39 €	3 638 190,27 €	17 %
Budget Petite Enfance	4 376 039,38 €	3 561 533,96 €	81%
Budget de l'eau Potable	3 566 120,35 €	825 173,77 €	23 %
Budget de l'assainissement	3 017 704,81 €	843 218,73 €	28 %
Budget de l'Office du tourisme	1 039 372,47 €	598 996,36 €	58 %
Total	33 142 410,40 €	9 467 113,09 €	29 %

Avertissement : chiffres hors remboursement sur rémunération du personnel et hors refacturations entre les budgets et les budgets DSP et SPANC

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Prévisions des dépenses et des recettes de fonctionnement de personnel pour l'année 2023

Budgets	Dépenses	Recettes (atténuations de charges uniquement)	Charges nettes Prévisionnelles
Budget Principal	3 930 230 €	30 000 €	3 900 230 €
Budget Petite Enfance	3 669 015 €	35 000 €	3 634 015 €
Budget de l'eau Potable	899 400 €	73 000 €	826 400 €
Budget de l'assainissement	984 030 €	38 000 €	9 746 030 €
Budget de l'Office du tourisme	646 200 €	1 000 €	645 200 €
Total	10 128 875 €	177 000 €	9 951 875 €

Avertissement : chiffres hors refacturations entre budgets et les budgets DSP et SPANC

Cette prévision d'évolution de la masse salariale est due :

- 1) À l'évolution naturelle des carrières des agents, c'est-à-dire les avancements d'échelon, de grade et de promotion interne,
- 2) Aux projets de l'année 2022 qui ont engendré des frais de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnel supplémentaires :
 - Recrutement d'un chargé de projet TZCLD,
 - Recrutement d'une chargée de coopération de la convention territoriale globale,
 - Recrutement de 3 apprentis :
 - ✓ 1 apprentie éducatrice de jeunes enfants,
 - ✓ 1 apprenti auxiliaire de puériculture,
 - ✓ 1 conseiller en séjours à l'OTI,
- 3) Des d'indemnités de ruptures conventionnelles et d'indemnités chômage, renfort dans les services (conservatoire, petite enfance, eau et assainissement).
- 4) Aux projets de l'année 2023 qui vont engendrer des frais de fonctionnement et plus particulièrement des charges de personnels supplémentaires. Il s'agit notamment du renfort des services suivants :
 - Recrutement d'un(e) chargé de mission des contrats d'objectifs territoriaux (COT),
 - Recrutement d'une instructrice et d'une assistante administrative service ADS mutualisé,
 - Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission OGS,
 - Recrutement d'un(e) assistant(e) chargé(e) de mission TZCLD,
 - Recrutement d'un agent technique polyvalent au service patrimoine,
 - Recrutement d'un responsable du pôle études et travaux au service de l'eau et de l'assainissement,
 - Recrutement d'un(e) coordinateur(trice) d'éducation artistique et culturel,

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

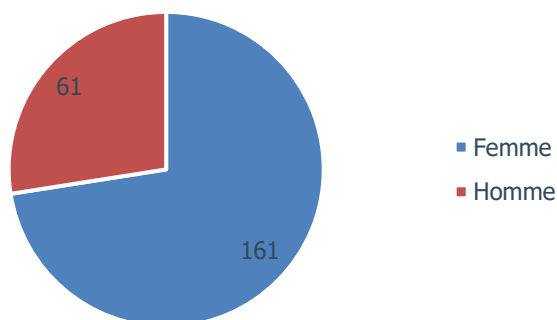
Les effectifs prévisionnels au 31 décembre 2023 :

BUDGET	EFFECTIFS REMUNERES AU 31/12/2022		EFFECTIFS PREVISIONNELS AU 31/12/2023	
	EFFECTIF	ETP	EFFECTIF	ETP
Budget Principal	76	66	82	72
Budget Petite Enfance	99	80	100	81
Budget de l'eau Potable	17	14	17	14
Budget de l'assainissement	17	16	18	17
Budget de l'Office du tourisme	13	13	14	14
TOTAL	222	189	231	198

Répartition de effectifs au 31/12/2022 :

Catégorie	Effectifs
Agents permanents	210
Agents non permanents	8
Apprentis	3
Emploi aidé	1
Total	222

Répartition femme-homme au 31/12/2022



Les emplois non permanents

L'effectif des emplois non permanents se compose d'agents en contrat à durée déterminée répondant à un besoin :

- Saisonnier,
- D'accroissement temporaire d'activité,
- Remplaçant un agent titulaire indisponible,
- Ainsi que de l'emploi d'apprentis et de contrats aidés (PEC)

L'effectif des agents non permanents représente 3,60 % des agents présents au 31 décembre 2022. A la plus haute saison cela représente 6,75 % des effectifs.

Dans la continuité des années précédentes, il est nécessaire de limiter au maximum les remplacements systématiques de titulaires et de s'appuyer sur des critères tels qu'un seuil critique d'absences dans le service, l'obligation de présence devant l'usager ou le taux d'encadrement dans les crèches par exemple.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

De manière générale, que ce soit pour les agents permanents et non permanents, les efforts devront donc porter sur :

- Le recours prioritaire à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants,
- L'examen très rigoureux des demandes de remplacements sur postes vacants ou de création de postes,
- La non stagiairisation et la non titularisation d'agents ne donnant pas satisfaction, qu'ils soient stagiaires (le stage constituant la période d'essai) ou en fin de contrat d'emplois d'avenir ou en contrat à durée déterminée.

Politique de rémunération et avantages sociaux

Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) de l'agent a été mis en place au 1^{er} janvier 2018 au sein de la collectivité et une mise à jour des nouvelles filières y ouvrant droit à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les avantages sociaux 2023

- Adhésion au CNAS (210 € environ par an et par agent)
- Chèques cadeaux du groupement des commerçants d'Apt 160 € par an et par agent
- Participation mutuelle (18 € par mois maximum par agent)
- Participation prévoyance (18 € par mois maximum par agent)
- Repas annuel (coût par agent variable selon le nombre de participants)

Le temps de travail

Une charte du travail est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures (1600 h + journée de solidarité 7 h).

Pour un agent travaillant à temps complet, le temps de travail est soit de 35 h ou 39 h (avec RTT).

Avantage en nature

A ce jour aucun avantage en nature à usage uniquement privé, de type logement de fonction, véhicule de fonction ou utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication (téléphone ou ordinateur portable) n'est accordé au personnel de la Communauté de Communes.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

ANNEXE 2

Libellé	Montant opération	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		597 125	329 700	100 000	100 000
Conteneurs enterrés / SIRTOM	320 000	160 000	160 000	0	0
Esplanade de la gare / EDES + parvis	209 101	155 800	69 700	0	0
Fonds de concours	500 000	200 000	100 000	100 000	100 000
Très haut débit / 2ème plan	476 394	81 325	0	0	0
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		199 900	250 000	250 000	170 000
Aire des grands événements	720 000	50 000	250 000	250 000	170 000
PCAET	95 000	149 900	0	0	0
DEVELOPPEMENT DURABLE		63 000	4 562 000	2 000 000	2 000 000
[Projet à préciser] Grappes photovoltaïques	2 562 000		2 562 000	0	0
[Projet à préciser] Station méthanisation	6 000 000		2 000 000	2 000 000	2 000 000
Audit énergétique des bâtiments	75 600	63 000	0	0	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		2 506 600	0	0	0
FISAC	0	0	0	0	0
Requalification pôle éco ZI Bourguignons	1 055 000	947 100	0	0	0
Aménagement plan d'eau	154 370	154 370	0	0	0
Aménagement plan d'eau / phase 3	951 630	951 630	0	0	0
Requalification ZI Peyrolière	453 500	453 500	0	0	0
ACCUEIL GENS DU VOYAGE		8 026	0	0	0
Roquefure - résorption habitat insalubre	8 026	8 026	0	0	0
Roquefure - travaux divers	108 000	0	0	0	0
PATRIMOINE		1 453 733	810 000	700 000	700 000
Rénovation entretien des bâtiments	30 000	30 000	0	0	0
Rénovation énergétique du siège de la CCPAL	557 200	557 200			
Etudes et travaux d'investissements divers	770 000	382 473	300 000	300 000	300 000
Rénovation éclairage public	220 000	110 000	110 000	0	0
Rénovation siège CCPAL élévation	200 000	200 000	0	0	0
Informatique	73 600	74 060	0	0	0
Réserve foncière	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Voirie - travaux	900 000		300 000	300 000	300 000
CULTURE		246 612	1 700 000	1 700 000	0
Conservatoire / amélioration thermique, accessibilité, sécurisation	270 000	198 750	0	0	0
Espace culturel collaboratif	3 840 000	47 862	1 700 000	1 700 000	0
Total des opérations non affectées	20 446 696	5 074 996	7 651 700	4 750 000	2 970 000
Subventions		1 129 630	712 980	2 300 000	1 460 000
FCTVA		499 000	764 000	746 000	356 000

VUE DETAILLEE, FISCALITE ET RATIOS

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 M57	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
PRINCIPAUX RATIOS								
ENDETTEMENT								
Endettement/Épargne brute (en années)	6,86 ans	1,28 ans	1,8 ans	3,27 ans	2,9 ans	4,78 ans	2,47 ans	-15,63 %
Encours de la dette/Recettes de gestion	8,21 %	7,69 %	15,91 %	15,15 %	14,1 %	15,07 %	14,7 %	+10,2 %
Encours de dette en € /habitant	40 €	39 €	80 €	80 €	77 €	85 €	88 €	+14,18 %
Annuité de dette / Recettes de Gestion	0,16 %	0,15 %	0,19 %	0,64 %	0,86 %	1,31 %	1,37 %	ns
FONCTIONNEMENT								
Dépenses de gestion en € /habitant	480 €	479 €	458 €	506 €	520 €	548 €	561 €	+2,64 %
Produit des impôts directs en € /habitant	147 €	174 €	176 €	181 €	187 €	92 €	96 €	-6,83 %
Recettes de gestion en € /habitant	482 €	510 €	502 €	530 €	549 €	564 €	597 €	+3,61 %
Dép. de personnel/Dépenses de gestion	14,73 %	14,94 %	16,15 %	16,26 %	17,58 %	17,81 %	18,43 %	+3,81 %
Dép. de gestion + remb. K/Rec. de gestion	99,61 %	94,04 %	91,38 %	96,03 %	95,53 %	98,28 %	95,19 %	-0,75 %
INVESTISSEMENT								
Dép. d'équipement brut en € /habitant	42 €	38 €	64 €	115 €	83 €	36 €	21 €	-11,16 %
Dép. d'équipement brut/Rec. de gestion	8,76 %	7,54 %	12,85 %	21,75 %	15,12 %	6,37 %	3,48 %	-14,25 %
ÉPARGNE								
Taux d'épargne de gestion	0,53 %	6,1 %	8,75 %	4,49 %	5,17 %	2,82 %	5,99 %	ns
Taux d'épargne brute	1,2 %	6,03 %	8,83 %	4,63 %	4,86 %	3,15 %	5,94 %	+30,61 %
Taux d'épargne nette	1,06 %	5,89 %	8,7 %	4,11 %	4,16 %	2,05 %	4,76 %	+28,53 %
Résultat de clôture/Emprunt nouveau			264,61 %	225,25 %				

SYNTHESE COMMENTEE

Les **recettes de gestion** évoluent de 3,2 % et s'établissent en volume à 21,0 M€ soit (596,6 € /hab). Les dotations et participations (R74) diminuent de 2,1 %. La DGF diminue de 2,8 %.

Les recettes fiscales diminuent de 3,5 %.

Les **dépenses de gestion** évoluent de 2,2 % et s'établissent en volume à 19,7 M€ soit (560,9 € /hab). Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 6,1 %.

Les charges à caractère général (D011) augmentent de 8,3 %. Les dépenses de gestion courante (D65) augmentent de 2,8 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion :

L'**épargne de gestion** augmente de 54,4 %.

En prenant en compte les **frais financiers**, l'épargne brute augmente de 34,8 %.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'**épargne nette** est positive. Elle augmente de 32,7 %, et représente 193,2 % des dépenses d'équipement brut.

Les **dépenses d'investissement** (hors dette) s'établissent à 0,7 M€ (soit 20,8 € /hab).

Parmi elles, les dépenses d'équipement représentent 99,9 % et ressortent en baisse de 11,5 %.

Les **recettes d'investissement** (hors dette) s'établissent à 0,4 M€ (soit 10,1 € /hab). Parmi elles, les subventions représentent 75,9 % et ressortent en hausse de 18,5 %.

Le volume d'emprunt est de 0 M€ (0 € /hab) et en moyenne sur la période de 0,4 M€. Le **solde de clôture** est en hausse.

L'**endettement** s'établit à 3,1 M€ (soit 87,7 € /hab), est en baisse de 13,7 % sur la période et la capacité de désendettement est de 2,4 années.



APT, AURIBEAU, **BONNIEUX**, BUOUX,
CASENEUVE, CASTELLET, **CÉRESTE**,
GARGAS, **GIGNAC**, GOULT, **JOUCAS**,
LACOSTE, **LAGARDE D'APT**, LIOUX,
MÉNERBES, MURS, **ROUSSILLON**,
RUSTREL, **SAIGNON**, SAINT-MARTIN-
DE-CASTILLON, **SAINT-PANTALÉON**,
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, **SIVERGUES**,
VIENS, **VILLARS**.

” Un territoire, des communes...votre Interco !
Pour un développement solidaire, durable et
authentique de notre territoire. “

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne
Standard : 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr